

Fiche Accessibilité ERP – Etude et Analyse des Conditions d'accès

Circulation et utilisation des espaces

Fiche 3/4 version 2020



REFERENCE CLIENT :

.....
.....
.....

Bâtiment pris en compte :

Surface(s) prise(s) en compte : m²

Repérage

- Signalisation adaptée permettant le repérage et l'orientation.
- Enseigne visible et lisible de loin et de près.

Visibilité :

- Vision et lecture possible en position debout et assise.
- Absence de reflets, éblouissements, contre-jour.
- Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 m.

Lisibilité :

- Contraste visuel par rapport au fond.
- Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm.
- Entrée facilement repérable.

Informations

- Information lisible en position assise ou debout.
- Information fortement contrastée (70 %) par rapport au support.
- Support non brillant, sans reflet.
- Hauteur de caractères d'écriture suffisante.
- Utilisation d'icônes et de pictogrammes.
- Combinaison d'informations visuelles, sonores et tactiles (ex. : menu en braille).
- Les sorties peuvent être aisément repérées sans confusion avec les issues de secours.
- Présence ou achat prévu d'un registre public d'accessibilité.



Accès aux dispositifs de commande

- Ils sont situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulants.
- Ils sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m.
- Ils sont repérables et détectables.
- Un rectangle d'usage (1,30m x 0,80m) peut être positionné au droit et à l'aplomb de chaque système de commandes.

Entrer dans le bâtiment

- Largeur > 0,90 m (> 0,80 m dans le bâti existant), passage utile \geq 0,83 m (\geq 0,77 m dans le bâti existant).
- Portes d'entrée double battant dont aucun n'a seul un passage suffisant sur l'existant : présence d'une sonnette à 1,00m du sol accessible pour assistance humaine à l'ouverture.
- Espaces de manœuvre de porte de chaque côté (à plat ou pente < 2% (3% dans le bâti existant) sauf pour les portes automatiques) :

 - Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 1,20 m.
 - Ouverture en tirant : longueur mini de 2,20 m x largeur 1,20 m.
 - Ouverture automatique, et/ou facile.

- Commande d'ouverture située entre 0,90 m et 1,30 m de hauteur.
- Extrémité des poignées à au moins à 0,40 m d'un angle rentrant.
- Portes d'entrée vitrées repérables à l'aide d'éléments visuellement contrastés : bandes contrastées à 1,10 m et 1,60 m de hauteur avec une largeur de 5 cm.



La (les) Circulation(s) intérieure(s)

- Circulations principales : largeur minimale de 1,40 m mais peut être réduite à 1,20 m dans le bâti existant, voire 1,00m si cercle de retournement tous les 6m ; possibilité de passages ponctuel à 1,20m de large, voire à 90cm sur l'existant.
- Rampe amovible (existant) ou permanente (pentes idem que celles indiquées plus haut).
- Espaces de manœuvres avec possibilité de demi-tour (au bout des allées par exemple).
- Largeur des portes intérieures > 0,90 m avec 83 cm minimum de passage (0,80 m pour le bâti existant avec 77 cm de passage minimum).
- Porte repérable et visible : contraste visuel et repérage des parties vitrées
Type de repérage :
.....
- Poignée de porte facilement préhensible en position debout et assise
- Espace de manœuvre de portes intérieures :
 - Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 1,20 m.
 - Ouverture en tirant : longueur mini de 2,20 m x largeur 1,20 m.
- Revêtements de sols, plafonds et murs conformes à l'article 9 des arrêtés.
Aire d'absorption acoustique >25 % des surfaces sol + mur + plafond.



Concerné Non concerné

Dans le cas d'un ERP neuf :

- Au moins 1,20 m de large entre les mains courantes.
- Main courante obligatoire de chaque côté situé entre 0,80 m et 1 m de hauteur, continues sur chaque volée de marches (section ronde 4cm de diamètre et continues sur les paliers recommandée).

Dans le cas d'un ERP dans un cadre bâti :

Si l'installation d'une main courante dans un ERP a pour conséquence de réduire le passage à une largeur inférieure à 1 m, une seule main courante est exigée.

- Bande d'éveil de vigilance en haut de l'escalier.
- Escalier existant : pas d'obligation de modifier la largeur, la hauteur et la profondeur des marches.
- Escalier neuf : hauteur des marches 16 cm maximum (17 cm dans bâti existant) et profondeur de 28 cm minimum.
- La première et la dernière marche de chaque volée d'escalier disposent d'une contremarche visuellement contrastée.
- Les nez de marches des escaliers sont contrastés par rapport aux marches et non glissants.
- L'éclairage des escaliers est renforcé (150 lux minimum).



Ascenseur

Concerné Non concerné

L'ascenseur est obligatoire :

Si l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse :

- 50 personnes ;
- 100 pour les établissements scolaires ;
- S'il y a remise en cause démontrée de la solidité du bâtiment dans un cadre bâti existant.

Si l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs n'atteint pas :

- 50 personnes ;
 - 100 dans le cadre bâti existant avec les conditions citées plus haut ;
- Et que certaines prestations ne peuvent être offertes au rez-de-chaussée.

L'ascenseur est conforme à la norme NF EN 81-70 de 2003.

Elévateur

Concerné Non concerné

Uniquement dans un cadre bâti existant, sans dérogation.

Recours à l'installation :

- Un appareil élévateur vertical avec nacelle et sans gaine jusqu'à une hauteur de 0,50 m.
- Un appareil élévateur vertical avec nacelle, gaine et portillon jusqu'à une hauteur de 1,20 m.
- Un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec porte jusqu'à une hauteur de 3,20 m

Pour tout dépassement de ces normes → dérogation.



Banque d'accueil

Concerné Non concerné

- La caisse ou une partie de celle-ci (tablette, ...), est à une hauteur inférieure à 0,80 m.
- Elle dispose d'une partie inférieure vide d'au moins 0,30 m de profondeur (0.50 m recommandé), 0,60 m de largeur (0.80 m recommandé) et 0,70 m de hauteur (0.75 m recommandé).
- Utilisable en position assise.
- Emplacement(s) dégagé(s) si salle(s) d'attente avec des places assises pour laisser la place à un fauteuil roulant

Obligation de présence d'une boucle d'induction magnétique à l'attention des malentendants :

- Pour les services publics et les ERP privés du premier groupe dans le neuf ;
- Pour les services publics et les ERP privés de la 1ère à la 2ème catégorie dans l'existant.

Bureau d'accueil

Concerné Non concerné

- Le bureau ou une partie de celui-ci (tablette, ...), est à une hauteur inférieure à 0,76 m.
- Il dispose d'une partie inférieure vide d'au moins 0,30 m de profondeur (0.50 m recommandé), 0,60 m de largeur (0.80 m recommandé) et 0,70 m de hauteur (0.73 m recommandé).
- Utilisable en position assise.
- Présence d'un cercle de manœuvre de 1,50 m de diamètre en dehors du débattement de la porte et de l'encombrement du bureau

Obligation de présence d'une boucle d'induction magnétique à l'attention des malentendants :

- Pour les services publics et les ERP privés du premier groupe dans le neuf ;
- Pour les services publics et les ERP privés de la 1ère à la 2ème catégorie dans l'existant.



Annexe : aide à la prescription

version 2021

Dimensions utiles

- Gabarit fauteuil roulant : rectangle de 125 x 75 cm.
- Espace d'usage du fauteuil : rectangle de 130 x 80 cm
À dessiner au droit et à l'aplomb de chaque système de commande sur les plans projets.
- Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : aire circulaire de 150 cm de diamètre.
À dessiner dans les circulations sur les plans projets.
- Espace de manœuvre de porte : espace libre de 220 x 140 cm pour tirer une porte.
Ou de 170 x 140 cm pour pousser une porte.
- Espace entre le mur et une poignée de porte : 40 cm.
- Passage utile de porte : espace libre de 83 cm (77 cm dans le bâti existant)
entre le vantail ouvert à 90 ° et le bord intérieur de l'huissierie, poignée non comprise.

Contrastes des couleurs

%	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79		
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80	11	53	18	43	6					
Violet	70	79	5	56	22	40						
Rose	51	65	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

